



Réf. Farde e-Assemblées : 2651927

N° OJ : 62

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

Objet : Tourisme.- Subside de fonctionnement.- Asbl Tapis de Fleurs de Bruxelles.- Montant : 70.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Tapis de Fleurs de Bruxelles;

Vu les crédits qui seront prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2025, sous réserve de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement pour un montant de 70.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Tapis de Fleurs de Bruxelles pour fonctionnement 2025.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2025, sous réserve de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

Annexes :